

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AOÛT 2020 PROCÈS VERBAL

Présents :

Marie-Thé OLIVESI, **Maire**
Monique BERGHMAN, déléguée spéciale
Charles COLOMBANI, adjoint
Laëtitia CRISTELLI, conseillère
Jennyfer CRUCIANI, conseillère
Marcelle FIORENTINI, adjointe
Julien LOUBIERE, conseiller
Jean-Paul LOVISI, adjoint
Marie-Toussainte MARCHI, adjointe
Laëtitia MAURIZI, conseillère
Antoine SANTINI, conseiller
Jean-David SOMMOVIGO, conseiller
Jean-Luc TRISTANI, adjoint.

Absents et excusés :

Marie-Anne GOZZI, conseillère
Jean-Paul PIEVE, conseiller
Bernard MARCHETTI, conseiller

Absents non excusés :

Vannina ANGIUS-BLASI, conseillère
Noël POZZO DI BORGO, conseiller
André SIMONPAOLI, Conseiller.

A 11H15, le quorum étant atteint, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux 12 élus présents.

Elle propose au Conseil, qui l'accepte, de désigner Monsieur Jean-Luc TRISTANI en qualité de secrétaire de séance.

Elle rappelle les deux points inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil.

1. Financement d'une étude d'accompagnement technique pour la gestion intégrée de la bande côtière de Moriani.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI expose l'intérêt et l'urgence de procéder à la réalisation d'une étude technique qui permettra à la Commune de disposer d'éléments d'aide à la prise de décisions pour le réaménagement et la mise en place d'une gestion intégrée de la bande côtière de Moriani. Elle précise qu'il s'agit de prendre en considération le fonctionnement du littoral de SAN NICOLAO, avant de décrire l'exposition, à court terme et à long terme, des enjeux face à ces phénomènes littoraux. Elle ajoute qu'à partir de ces données scientifiques, plusieurs scénarios pourront être étudiés, préalablement au choix de l'aménagement le plus efficient à réaliser sur la bande côtière communale. Elle indique que le coût de cette étude d'accompagnement technique s'élève à la somme de 40 000 € hors taxes et que l'État peut y concourir à hauteur de 40%.

En l'absence de questions, Madame le Maire invite les conseillers à se prononcer sur la réalisation de cette étude d'accompagnement pour la gestion intégrée de la bande côtière de SAN NICOLAO et sur son plan de plan de financement : État – DETR –au taux de 40%, Commune au taux de 60% + TVA.

VOTE :
ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **13**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la réalisation de cette étude et son plan de financement.

2. Désignation d'un délégué de la collectivité au syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).

Madame le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, informe le conseil municipal qu'à la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.G.E.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. Considérant que notre Commune relève du collège n°2, elle ajoute qu'il appartient à notre Conseil de désigner, parmi ses membres ou un de ses électeurs de métropole, un délégué titulaire et éventuellement un délégué suppléant.

Il est proposé aux Conseillers de se prononcer sur la désignation de Madame Marie-Thé OLIVESI en qualité de déléguée titulaire de SAN NICOLAO :

VOTE :
ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **13**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la désignation de Madame Marie-Thé OLIVESI en qualité de déléguée titulaire de SAN NICOLAO au syndicat mixte de l'A.G.E.D.I.

3. Questions diverses.

*
* *

En l'absence de questions, Madame le Maire lève la séance à 11H50.